

REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 10 AVRIL 2017 à 18 H 30

M. Patrick VERGEZ, M. William JULLIEN, Mme Corine VALADE, Mme Nelly VERGEZ, M. Frédéric CHAUMET, M. Pierre ROBINET, M. Jacques SALLEE, Mme Hélène FOISSARD, Mme Rebecca HARRINGTON, M. Bernard DEBOISSY, Mme Marie-Thérèse BARBIER.

Absent excusé : M. Pierre DUSSIDOUR qui a donné pouvoir à M. Pierre ROBINET

Absents non excusés : Mme Corine ROUFFAUD, Mme Sandra TOURNAIRE

Madame Corine VALADE a été élue secrétaire de séance.

DEMANDES SUBVENTIONS : ABRIBUS/ECOLE ELEMENTAIRE/DEFIBRILLATEUR

Comme convenu lors du vote du BP 2017 nous avons prévu d'installer deux abribus sur la commune. Un, suite aux travaux d'aménagement Rue de la Croix de Quart et un à l'arrêt de bus situé Place du Champ de Foire (en haut de l'escalier).

Pour ce faire nous avons la possibilité de faire un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental. Le montant de l'installation HT est de 3 380.00 € avec une aide forfaitaire de 540.00 € par abribus soit 1 080.00 € Reste à charge à la commune 2 976.00 €.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité.

Nous avons effectué une demande de subvention pour la mise en place d'un visiophone à l'école élémentaire, suite aux instructions reçues après les attentats.

La Préfecture nous a alloué une somme de 1 017.00 € sur une dépense de 2 033.00 € HT (dépense TTC 2 439.60 €).

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité.

Au niveau de l'école élémentaire nous avons le mur de séparation avec le Champ de Foire qui penche dangereusement. Un devis de démontage et remontage a été fait ce qui représente des travaux d'un montant de 4 000 € TTC environ. Un dossier de demande de subvention (amende de police ou autres) avec pose de coussins berlinois pour ralentir les véhicules sera déposé avec la réfection du mur.

Nous allons faire les demandes de subvention afin de réaliser les travaux si notre budget nous le permet.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité.

Nous avons décidé d'acheter un défibrillateur supplémentaire pour mettre à l'intérieur de la salle polyvalente. Il semble qu'il y a une possibilité d'obtenir une subvention par l'intermédiaire de la Fondation CNP Assurances. Cela représente un coût de 950 € HT sur lequel nous avons déposé une demande d'aide de 50 % soit 475.00 € (reste à charge 665.00 €).

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité.

ADHESION AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE/SYNDICAT DEPARTEMENTAL INFORMATIQUE

Nous adhérons actuellement au syndicat informatique de la Charente SDITEC ainsi qu'aux services de l'Agence Technique Départementale ATD. Ces deux organismes souhaitent se

regrouper et nous devons délibérer afin de conserver le bénéfice des deux services réunis. Nous sommes actuellement au stade de faisabilité de la démarche.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité.

DEPOSE CABINE TELEPHONIQUE

Nous avons reçu un courrier nous informant que la dernière cabine téléphonique de Villebois-Lavalette sera enlevée prochainement. Cette cabine n'est pratiquement plus utilisée. Je vous propose de contacter les services d'Orange afin de conserver la partie extérieure de la cabine afin d'y aménager un dépôt livres.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité.

MODIFICATIONS STATUTS FOURRIERE

Le projet modificatif des statuts du Syndicat mixte de la fourrière approuvé par le conseil syndical lors de sa séance du 9 février 2017, porte exclusivement sur la réécriture des articles 6.03 et 6.04 du fait des fusions de communautés de communes ou d'agglomération intervenues au 1^{er} février 2017.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité.

DROITS DE PREEMPTION URBAIN

Nous avons reçu plusieurs demandes de Droit de Prémption Urbain. En effet, la CDC nous a délégué le Droit de Prémption Urbain par délibération du 9 mars 2017.

Vente d'un bien, appartenant à Monsieur Denis MONTERO – Latry à Ronsenac – surface au sol de 1041 m² :

Cadastrés AM N° 171 – 172 et 223 situés 23 Rue de la Croix de Quart et Chez Colombier – 16320 VILLEBOIS-LAVALLETTE. Vendu pour 117 500.00 € (dont 5 000.00 € de mobilier), à Madame Alexandra GONEL.

Le conseil municipal vote CONTRE à l'unanimité.

Vente d'un bien, appartenant à Monsieur et Madame DORANGE Francis – 11 route de Charmant à Villebois-Lavalette – surface au sol de 1915 m² :

Cadastrés AM N° 185 et 186 situés 11 route de Charmant – 16320 VILLEBOIS-LAVALLETTE. Vendu pour 125 000.00 € (dont 1 200.00 € de mobilier), à Monsieur Adrien MARTRE et Mademoiselle Lorène MONDON.

Le conseil municipal vote CONTRE à l'unanimité.

Vente d'un bien, appartenant à Madame Léone GADREAU – rue de Gamby à Villebois-Lavalette – surface au sol de 960 m² :

Cadastré ZE N° 16 situés 36 rue de Gamby – 16320 VILLEBOIS-LAVALLETTE. Vendu pour 94 000.00 € (dont 5 000.00 € de mobilier), à Monsieur Christophe GOSSET.

Le conseil municipal vote CONTRE à l'unanimité.

Vente d'un bien, appartenant à Le Lavalette – 2 rue de l'Eglise à Villebois-Lavalette – surface au sol de 32 m² :

Cadastré AD N° 88 - 2 rue de l'Eglise – 16320 VILLEBOIS-LAVALLETTE. Vendu pour 45 000.00 € à SCI GESSI (Monsieur et Madame Fabrice BODY).

Le conseil municipal vote CONTRE à l'unanimité.

Vente d'un bien, appartenant à Monsieur Brice OULHEN et Madame Cécile BONNET – Terres de la Raffinie à Villebois-Lavalette – surface au sol de 9 400 m² :
Cadastré ZI N° 37 - Terres de la Raffinie – 16320 VILLEBOIS-LAVALLETTE. Vendu pour 145 000.00 € (6 000.00 €) à Madame Valérie GOYAUD.

Le conseil municipal vote CONTRE à l'unanimité.

TARIFS SALLE POLYVALENTE

Sur nos précédents tarifs il était prévu un coût pour les associations cantonales. Il faut rectifier cette dénomination qui n'a plus lieu d'être. Je vous propose d'appliquer ce tarif aux communes suivantes qui composaient notre ancienne CDC à sa création :

Blanzaguet/Charmant/Chavenat/Combiers/Edon/Fouquebrune/Gardes-Le-Pontaroux/Gurat/
Juillaguet/Magnac-Lavalette-Villars/Ronsenac/Rougnac/Vaux-Lavalette/Villebois-Lavalette

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité.

PLAN CAVALIER

Nous devons donner suite ou non à la proposition de Monsieur Cabiron au sujet du plan cavalier. Si nous souhaitons apporter des modifications cela coutera 396 € TTC en plus pour ajouter les puits, fontaine, arbres, précision cimetière....

264 € TTC si l'on veut le dessin écorché et 264 € TTC si l'on veut un dessin en perspective de la Croix de Quart vers le Château. Ces dépenses font parties de l'investissement.

Le conseil municipal vote POUR les ajouts demandés, puits, fontaine, arbres ... à l'unanimité, ce qui représente un coût de 396 € TTC

RETROCESSION DE CHEMIN PRIVE

Nous avons reçu une demande des propriétaires du chemin privé desservant les habitations des 22A , 22B, 22C et 24 Avenue des maisons blanches. Ils nous proposent la rétrocession de ce chemin à la commune pour l'€ symbolique en échange de la remise en état et de l'entretien futur.

Le conseil municipal souhaite que des devis de remise en état soient demandés. Une décision sera prise à une prochaine réunion de conseil municipal, lorsque nous aurons tous les éléments de réponse.

REFLEXION IMPLANTATION MAISON PLURIDISCIPLINAIRE DE SANTE

Nous avons reçu un représentant de l'Agence Régionale de Santé ainsi que des professionnels du secteur médical (infirmiers, médecins, podologue.....). Ces professionnels souhaitent étudier la faisabilité d'une implantation d'une maison pluridisciplinaire de santé à Villebois-Lavalette. Le dossier sera monté et suivi par les professionnels qui souhaitent connaître la position du conseil municipal avant de lancer une demande.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité.

DIVERS

La boulangerie « La mie qui chante » sera ouverte par Madame et Monsieur Facemaz à compter du 4 mai 2017.

La plaque Place du docteur Fougère va être installée prochainement.

Maison 1 Place des Halles. Monsieur le maire souhaite soumettre le dossier à l'Agence Technique Départementale. Les documents établis par Monsieur Lafont leurs seront communiqués.

Les bâtiments de l'école élémentaire et salle polyvalente vont être isolés, par soufflage de laine de verre entre le 14 et le 20 avril 2017.

L'association SVHB (football) souhaite faire une brocante pour la frairie sur le pourtour du stade de la Communauté de Communes. Le conseil municipal donne son accord.

La commune et Charente Tourisme souhaitent organiser une journée « petites cités bios », où l'on pourra découvrir le patrimoine culinaire de notre région le 10 juin 2017. Une réunion aura lieu le mercredi 26 avril à 14 H à la mairie.

Forum des associations, prochaine réunion 12 avril à 18 H 30 à la mairie.

Théâtre de verdure : les rondins vont être percés dans les ateliers de la commune.

La séance est levée à 20 heures. Prochaine réunion le 9 mai à 18 H 30.